



Quatre-vingt-dix-neuvième session

EB99.R10

Point 18.2 de l'ordre du jour

18 janvier 1997

Emploi et participation des femmes à l'OMS

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'emploi et la participation des femmes à l'OMS¹ et la circulaire d'information pertinente;²

RECOMMANDE à la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant les résolutions WHA48.28 et WHA49.9;

Prenant note de la situation concernant la proportion de femmes parmi le personnel des bureaux permanents de l'OMS et leur répartition par classe en septembre 1996;

Notant que le plan stratégique, qui a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 49/167 du 23 décembre 1994, fixait pour but la parité entre hommes et femmes d'ici l'an 2000 d'une façon générale et aux postes de responsabilité (niveau D.1 et au-delà);

Reconnaissant l'avantage supplémentaire qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du personnel peut apporter à l'activité de l'Organisation;

1. DEMANDE que l'objectif concernant la représentation des femmes dans la catégorie professionnelle soit relevé à 50 % à l'OMS;
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à appuyer les plans stratégiques et les efforts du Secrétariat de l'OMS pour accroître le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie professionnelle, en recherchant davantage de candidates et en soumettant régulièrement leur candidature ainsi qu'en encourageant des femmes à faire acte de candidature;

¹ Document EB99/34.

² Circulaire d'information IC/97/1.

3. PRIE le Directeur général et les Directeurs régionaux :
- 1) de veiller de toute urgence à la mise en oeuvre pleine et entière des mesures énoncées par le Directeur général dans son rapport;¹
 - 2) de relever les seuils minimaux concernant le recrutement des femmes;
 - 3) de faire rapport chaque année au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans le développement de la représentation des femmes dans la catégorie professionnelle.

Onzième séance, 18 janvier 1997
EB99/SR/11

= = =

¹ Document EB99/34.